



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 112703

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la reconduction des modalités d'attribution de la prime de Noël pour un versement en janvier 2007. Il souhaiterait en effet qu'il puisse lui indiquer si le Gouvernement prévoit de reconduire cette prime attribuée jusqu'à présent aux personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation pour la création ou la reprise d'entreprise (ACCRE), de l'allocation d'insertion (AI), de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSP) et de l'allocation équivalent retraite (AER), et qu'il lui indique également s'il prévoit d'étendre le champ des bénéficiaires ?

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112703

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12876